

Département de l'Eure

COMMUNE DE FATOUVILLE GRESTAIN

Adresse : 120, Chemin des Robinets

Cadastre : section AB n°341 et 342

Lotissement de 4 lots

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

LOT 1 : 595 m²

Echelle

1/250

(A3)



Plan de situation
sans échelle



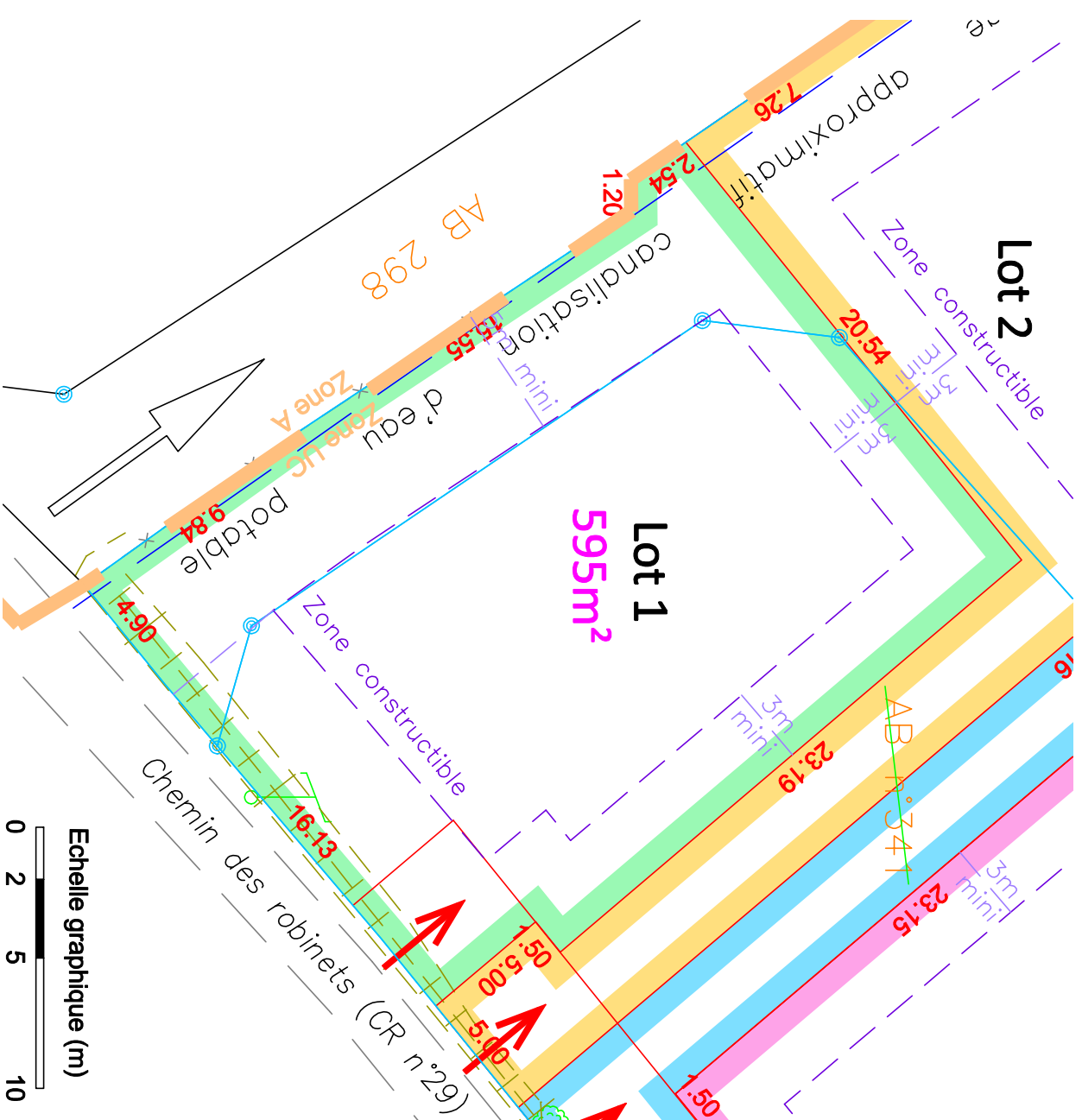
Légende:

● Borne posée le 20.11.2015

Bornage des lots à réaliser

Côtes et surfaces provisoires en attente de délimitation définitive

Coordonnées et nivellement indépendants



Echelle graphique (m)



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12.07.2006 (Extrait, pour plus de précision, consulter le document en ligne)

UB3 : Les entrées aux propriétés seront implantées au moins 5m en retrait de la limite de l'emprise de la voie.

UB6 : Constructions principales édifiées à une distance mini de 5m de l'emprise des voies existantes ou à créer

UB7 : Distance entre constructions principales et limites séparatives: la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite de propriété qui en est le plus rapproché, doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 3m

UB10 : Hauteur des constructions réglementées, consulter l'article

UB13 : En limite de zone, il sera créé des talus plantés repérés au plan de zonage par une succession de ronds.

Les végétaux employés seront des essences locales, dont la liste figure en annexe du présent règlement.